



La deuxième phase de la flexicurité: une analyse des pratiques et des politiques dans les États membres

Note de synthèse

Introduction

La flexicurité, qui est une stratégie destinée à améliorer à la fois la flexibilité et la sécurité sur le marché du travail, fait partie du débat public et politique européen depuis les années 90. Avec la récente crise économique, la question s'est posée de savoir si la flexicurité, qui avait été développée dans un contexte économique et industriel favorable, fonctionne également en période de «mauvais temps», c'est-à-dire si ce type de politique est mis en œuvre en tant de crise, et le cas échéant, de quelle manière.

Le projet d'étude en cours, qui s'intéresse à la deuxième phase de la flexicurité, identifie un grand nombre d'instruments individuels de politique publique et de collaboration avec les partenaires sociaux qui combinent un volet Flexibilité et un volet Sécurité, et pérennisent ainsi les systèmes nationaux de flexicurité, quand bien même ils ne portent pas ce nom. En fournissant de nombreux exemples du fonctionnement de la flexicurité, cette étude devrait permettre de clarifier ce concept quelque peu ambigu.

Compte tenu de certaines limites d'ordre méthodologique, seuls des instruments politiques isolés ont pu être analysés plutôt que l'ensemble des systèmes nationaux de flexicurité. En conséquence, aucune comparaison entre les différents niveaux de mise en œuvre de la flexicurité, et sa progression dans les différents États membres (degré de «flexicurité» propre à chaque État membre) ne peut être présentée. Cependant, les conclusions de notre étude indiquent au moins si la flexicurité est réellement mise en œuvre dans les différents pays d'Europe, et lorsque tel est le cas, les modalités de cette mise en œuvre.

Contexte politique

L'apparition de la flexicurité en tant qu'outil politique remonte aux années 1990 et coïncide avec une série de réformes du marché du travail adoptées par le Danemark et les Pays-Bas pour répondre à la croissance économique, à la mondialisation, à l'érosion croissante de la cohésion sociale, à la répartition inégale des revenus et des opportunités professionnelles, ainsi qu'à la diversité accrue des formes et des rapports de travail.

Le concept de flexicurité a été énoncé pour la première fois dans les conclusions de la présidence du Conseil européen de Bruxelles en mars 2006. Par la suite, la flexicurité est devenue un thème récurrent du débat politique européen, ce qui a donné lieu à un nombre important d'articles et de documents de stratégie émanant de la Commission européenne, des Comités pour l'emploi et pour la protection sociale, du Comité économique et social et des partenaires européens.

La récession économique qui affecte l'Europe depuis la fin 2008, la plus grave depuis la deuxième guerre mondiale, a relancé le débat sur la flexicurité, cette fois en raison de la faible demande de main d'œuvre. Même si l'Union européenne n'a jamais cessé de soutenir la flexicurité, certains universitaires et partenaires sociaux s'y opposent (pour différentes raisons). Cependant, l'avis général demeure que la flexicurité pourrait contribuer à l'instauration d'un scénario «gagnant-gagnant», y compris en temps de crise, à condition d'être adaptée à la nouvelle donne économique.

Principales conclusions

Concernant les dimensions identifiées du «modèle de flexicurité» généralement appliqué en Europe, parmi les instruments analysés que l'on peut considérer

comme étant en vigueur, la flexibilité du coût du travail (aides à l'emploi et prise en charge des frais de formation) est l'instrument le plus fréquemment utilisé, en particulier en Europe centrale et orientale, suivie de la flexibilité externe (aide au reclassement et à la réinsertion des employés licenciés). Parallèlement, la dimension «sécurité» la plus fréquente parmi les instruments identifiés est la sécurité des revenus (très répandue dans les pays nordiques/scandinaves et d'Europe continentale), suivie de la sécurité de l'emploi (qui relève plus souvent des instruments identifiés en Europe continentale et dans les pays anglo-saxons). La majorité des outils identifiés sont communs à plusieurs types de flexibilité et de sécurité.

Le principe de flexicurité le plus couramment mis en œuvre par les instruments identifiés est la création de nouveaux emplois et la protection des emplois existants (particulièrement répandu dans les pays nordiques/scandinaves), suivi de l'accompagnement au changement (pour lequel le taux le plus faible est constaté dans les pays du pourtour méditerranéen). Plus de 90 % des instruments analysés ont plus d'un objectif; différentes combinaisons intégrant des programmes d'apprentissage tout au long de la vie sont fréquemment utilisées (acquisition de nouvelles compétences en rapport avec l'apparition de formes de travail flexibles et sûres, création d'emplois plus pérennes, accompagnement au changement ou égalité des chances).

Si la majorité des mesures publiques identifiées ciblent les employeurs, une grande partie des instruments vise également les employés (par exemple en ce qui concerne les formes de travail ou la création d'emplois plus intéressants) ainsi que les chômeurs et les personnes à la marge du marché du travail (création d'emplois et accompagnement au changement, y compris mesures visant à accroître l'égalité et à diminuer les clivages).

La grande majorité des mesures analysées ont été initiées soit par des instances nationales, soit par des instances régionales. La participation des partenaires sociaux n'a pu être confirmée que pour une petite moitié des mesures identifiées. Pour la plus grande majorité de ces mesures, les partenaires sociaux ont joué un rôle actif dans la négociation, l'élaboration et les modalités de mise en œuvre, via la conclusion d'accords collectifs. Dans un plus petit nombre de cas, ils ont également activement contribué au financement, à la mise en œuvre, à la gestion administrative et à l'évaluation. La participation des partenaires sociaux peut être considérée comme un

préalable important, même s'il n'est pas suffisant, pour atteindre un équilibre entre flexibilité et sécurité, et pourrait également déboucher sur un partage des coûts de financement des instruments.

Comparativement, un nombre important des instruments analysés ont été mis en œuvre pour faire face à la récession, ou ont été modifiés pour mieux répondre à la nouvelle donne socio-économique d'après-crise, et ces instruments ont davantage été utilisés par le groupe cible pendant la crise, ou immédiatement après, que pendant les périodes plus favorables. Ceci démontre que la flexicurité peut également être utilisée dans les périodes de difficulté économique.

Orientations politiques

L'analyse en cours souligne l'existence d'un grand nombre de mesures, y compris la coopération entre gouvernements et partenaires sociaux, laquelle s'avère fructueuse pour l'élaboration d'instruments profitant à la fois aux employés et aux employeurs. Néanmoins, la participation des partenaires sociaux pourrait encore être améliorée, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale, et dans les pays anglo-saxons.

Dans le contexte économique actuel, il semble encore plus important qu'auparavant d'équilibrer les mesures de flexicurité concernant les travailleurs et celles qui sont destinées aux chômeurs. Les instruments qui ciblent les travailleurs pourraient par exemple porter sur la flexibilité des horaires de travail ou la mobilité interne (y compris le changement de fonctions pendant l'emploi), qui pèsent peu sur les financements publics. Parmi les instruments analysés, peu de mesures de ce type ont été constatées en Europe centrale et orientale, ce qui prouve l'existence d'une marge de progression. Les mesures ciblant les chômeurs devraient tenter de répondre aux besoins des personnes les plus affectées par la crise économique, notamment les jeunes.

Des efforts devraient également être réalisés pour adapter les systèmes de sécurité sociale au concept de flexicurité. Dans ce contexte, il serait bénéfique que les partenaires sociaux s'impliquent davantage dans les différentes initiatives et réglementations.

Pour plus d'informations

Le rapport *La deuxième phase de la flexicurité: une analyse des pratiques et des politiques dans les États membres*, est disponible à l'adresse internet suivante:
<http://www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef1183.htm>

Pour toute autre information, veuillez contacter Funda Celikel-Esser, équipe de recherche, fce@eurofound.europa.eu